

1. Conditions d'accès

Peuvent postuler au Master Professionnel Ingénierie Financière :

- Etudiants titulaires d'une Licence Appliquée ou Fondamentale en Finance / Comptabilité ou ayant un diplôme équivalent
- Etudiants de Master relevant des mêmes disciplines
- Diplômés des Écoles d'Ingénieurs ou Équivalents avec des connaissances en Finance.
- Les cadres en exercice souhaitant compléter leur formation.

Conformément à la réglementation du LMD, un quota minimum de **15%** sera réservé aux étudiants d'autres établissements (hors ISG Bizerte).

2. Procédure de sélection

La sélection des candidats se fait en deux temps :

- A. **Présélection** des candidats sur dossier.
- B. **Sélection définitive** après le déroulement des entretiens et le classement des candidats par ordre de mérite.

NB. Seuls les candidats présélectionnés sont convoqués à l'entretien.

A. Présélection des candidats sur dossier

Les candidats présélectionnés sur dossier sont ceux qui ont :

- Une moyenne générale, sur leurs trois années de Licence, supérieure ou égale à **11/20**.
- **Ou** Une moyenne des matières de spécialité ; i.e. relevant du domaine de la finance supérieure ou égale à **11/20**.
- **Et** au maximum un seul redoublement au cours de leurs études universitaires.

Les candidats répondant à ces critères seront présélectionnés et se voient attribuer un score sur dossier calculé ainsi :

score du dossier = moyenne des six semestres + bonus

- Un bonus de **1** point est attribué au candidat s'il n'a redoublé aucune année au cours de sa Licence.
- Un bonus de **1,5** est attribué au candidat ayant réussi à la session principale au cours de ses trois années de licence, un bonus de **1** s'il a réussi à deux sessions principales, et un bonus de **0,5** s'il a réussi à une seule session principale.

B. Sélection définitive suite à l'entretien

Les candidats présélectionnés passent un entretien individuel devant le jury d'admission pour juger de leur motivation, leur capacité de réflexion, leur niveau en langues (française et anglaise). Suite à l'entretien, le jury assigne une note, qui compte pour **50%** dans le classement final. Une note orale **inférieure à 8** est éliminatoire des candidats de la sélection.

Suite à l'entretien, un score final, servant au classement des candidats présélectionnés, est calculé ainsi :

score final = 50% score du dossier + 50% score de l'entretien

A l'issue du classement, le jury se prononce sur l'admission, l'inscription en liste d'attente ou le rejet de la candidature dans la limite de la capacité d'accueil de l'Institut Supérieur de Gestion de Bizerte en 1^{ère} Année Master.